NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

66 N° 1 1939

Du sens et de la fin du mariage

René BOIGELOT (s.j.)

p. 5 - 33

https://www.nrt.be/fr/articles/du-sens-et-de-la-fin-du-mariage-2976

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

DU SENS ET DE LA FIN DU MARIAGE

Tel est le titre d'un livre de M. l'abbé Herbert Doms, docteur en théologie, Privat-dozent à l'université de Breslau. La maison Desclée De Brouwer vient de l'éditer dans sa collection « Moralia » (1).

Nous aurions pu ne consacrer à cet ouvrage qu'un compte rendu bibliographique. Ce n'eût pas été assez souligner son importance. Le livre dont il s'agit est, en effet, l'essai de systématisation, le plus réussi que nous connaissions, des nouvelles conceptions qui se font jour en Allemagne sur le mariage et qui tendent à en présenter une nouvelle synthèse.

Ayant eu le plaisir enrichissant de faire la connaissance de M. Doms, nous nous sentirions volontiers gêné de dire entièrement notre avis sur son livre. Nous le serions d'autant plus que nous ne sommes pas toujours sûr d'avoir saisi exactement sa pensée, malgré l'étude — et non la lecture — que nous avons faite de ses pages : c'est que, dans ses conceptions et son mode de présentation. M. Doms est tributaire d'une philosophie, la phénoménologie, qui n'est pas la nôtre, le thomisme, d'une conformation d'esprit germanique, plus mystique, moins exigeante de clarté et de logique que ne l'est notre esprit latin.

Mais puisqu'il ne s'agit pas ici d'un auteur — que nous estimons —, mais d'un livre que nous présentons et d'une doctrine que nous discutons, nous dirons très franchement le bien et le mal que nous pensons de l'ouvrage de M. Doms.

H. Doms, *Du sens et de la fin du mariage*. Trad. franç. Coll. Moralia. Paris, Desclée De Brouwer, 1937, 20 × 13 cm., 244 p. Prix : 21 frs.

I. EXPOSÉ

1. *La critique des positions thomistes et traditionnelles.*

La thèse de M. Doms comporte une partie négative et une partie constructive, les deux étant d'ailleurs entremêlées dans la présentation.

La partie négative répudie ce qu'elle croit être les conceptions thomiste et traditionnelle (2) du mariage. Elle n'en rejette pas la partie morale, cela va de soi ; M. Doms admet évidemment la monogamie, l'indissolubilité du mariage, l'illégitimité des pratiques anticonceptionnelles, etc. ; ces thèses, il s'efforce de les établir par des arguments nouveaux à partir de ses conceptions nouvelles. Mais sa répudiation vise la partie philosophique des thèses traditionnelles, celle qui voit, avec le Droit canon, dans la procréation-éducation des enfants la fin principale du mariage et dans le soutien mutuel des époux sa fin secondaire. Cette conception, que M. Doms croit tirée des écrits de saint Thomas, et qui l'est de fait pour ce qui a trait à la fin principale, est l'objet d'attaques vigoureuses de la part de notre auteur.

M. Doms trouve du reste une cause fort honorable aux erreurs de saint Thomas. Celui-ci admettait, en dépendance de la science de son temps, l'inertie de l'apport féminin dans la conception de l'enfant et le caractère essentiellement générateur de l'acte conjugal. Ces thèses, la science moderne, dit M. Doms, les a démontrées fausses. Saint Thomas a donc pu fort légitimement se tromper.

Sur cette base qu'il tient pour sûre et qui n'est pas dépourvue d'habileté, M. Doms fonde une série d'arguments qu'il estime probants contre les positions de saint Thomas et contre les thèses traditionnelles.

Si notre recensement a été bien fait, l'on compte pour le moins, au cours du livre, dix arguments antithomistes et antitraditionnalistes, pour prouver que la procréation-éducation n'est

---

(2) La conception traditionnelle, ou mieux habituelle, est partiellement différente de la conception thomiste. Elle entend la fin seconde du mariage comme « épanouissement mutuel ». S. Thomas la concevait comme simple « vie en commun ».

pas la fin première du mariage. Nous ne pouvons songer à les reprendre tous ici, mais seulement les principaux :

« L'expérience, écrit M. Doms, prouve que la puissance de l'amour des fiancés est plus forte habituellement que l'amour des parents, qui, beaucoup plus tard, vient s'y ajouter (3). Le lien qui unit ensemble les époux et qui implique le droit à la communauté conjugale est considéré — et cela d'autant plus que la culture religieuse et morale est plus haute — comme plus fort et, au moins dans l'idéal, comme plus indissoluble et plus durable, que le lien qui unit les parents et les enfants. Si le lien conjugal résultait, en dernière analyse, de sa relation et ordination au bien de l'enfant, le lien qui unit parents et enfants devrait être au contraire considéré comme plus solide que le lien conjugal, puisque ce dernier serait subordonné, comme un moyen l'est à sa fin, à la génération de l'enfant et aux soins éducatifs à lui donner » (4).

Cet argument, à base psychologique, est repris ailleurs par M. Doms.

« Dans l'exercice de l'acte conjugal, précisément dans le cas idéal du mariage d'amour, le motif de la procréation reste, pour l'ordinaire, dans la conscience, derrière le motif de l'amour. St c'était la procréation et non la pleine communauté de vie qui fût objectivement, par nature, au premier rang, il faudrait admettre que l'expérience vécue de l'amour est essentiellement trompeuse sur sa réalité profonde et elle empêcherait l'homme de percevoir ce qui est, dans ce cas-là, l'essentiel. Mais l'expérience vécue de l'amour dans son essence ne ment certainement pas » (5).

Et ailleurs :

« Il résulterait de la théorie thomiste que les époux s'aiment « principalement » pour l'enfant. En règle générale, cela est en opposition avec la conscience qu'ont les époux de leur amour, comme aussi avec le fait que l'amour conjugal éclôt bien avant l'amour paternel et maternel » (6).

L'auteur fait appel à un autre type d'argument, à base de faits biologiques, pour prouver que l'acte sexuel n'est pas, de soi, générateur, et donc que le mariage n'a pas pour fin première la procréation-éducation :

« L'union des époux ne sert pas proprement à « engendrer »,... elle sert uniquement à aider à la rencontre, au sein de l'organisme féminin,

(3) Les phrases que nous citons sont loin d'être toujours des merveilles de clarté. Plus d'un passage du livre leur ressemble.
(4) p. 21.
(5) p. 38. La base du raisonnement est donc celle-ci : le psychologique conscient montre l'ordre des valeurs ontologiques. On retrouve le même « présupposé » dans le texte subséquent.
(6) p. 96.

des germes masculins et féminins, élaborés d'une manière tout à fait indépendante de l'acte, et qui représente des parties « totipotentes » séparées par l'organisme des parents. Le but immédiat de l'acte biologique sexuel est l'« union ». La conjonction des germes, lorsqu'elle se réalise, est un effet ultérieur de l'union des personnes » (7).

Il est enfin un dernier genre d'argument auquel recourt l'auteur : celui de l'impuissance, selon lui, des preuves traditionnelles à justifier l'indissolubilité du mariage ou le droit aux relations conjugales, en certains cas particuliers :

« Si l'être ou la nature de la relation conjugale doit être constituée par son ordination à une fin extrinsèque à elle-même (la procréation), les propriétés essentielles du mariage, déduites de leur relation à la fin principale, extrinsèque, et qui, on le sait, imposent aux époux de si dures contraintes, ces propriétés perdront leur raison d'être, dans tous les cas concrets — et ces cas sont loin d'être rares —, qui excluent non seulement l'ordination effective, mais jusqu'à la possibilité d'ordonner le mariage à cette fin extrinsèque. La conséquence est inévitable » (8).

« De plus, dans une union certainement stérile, la raison de rester ensemble et d'avoir des rapports n'aurait plus rien à voir avec la fin déterminante du mariage. Les fins secondaires subjectives deviendraient des formes vides, la fin qui les justifie n'existant pas » (9).

Telle est, pour l'essentiel, la critique des positions thomiste et traditionnelle.

2. *La bâtisse nouvelle.*

C'est dans la partie constructive de l'ouvrage de M. Doms, que le contact avec la pensée de l'auteur est particulièrement enrichissant.

L'esprit latin, amoureux de clarté (fût-ce parfois au détriment de la complexité du réel), a distingué dans la philosophie du mariage son essence et ses finalités ; il sépare les finalités internes ou externes de l'institution, la ou les finalités des usagers de cette institution.

M. Doms adopte une autre philosophie de base et une autre terminologie ; ses classifications sont moins « étanches » : mais le réel n'est-il pas fort complexe et, au lieu de le simplifier et de le trahir en le conceptualisant en schémas bien clairs, ne peut-on essayer d'en rendre la multiple réalité en le décrivant

(7) p. 73.
(8) p. 95.
(9) p. 96.

en termes moins précis, mais plus suggestifs, plus évocateurs en leur indétermination voulue ? Ces classifications, adoptées par M. Doms, distinguent, dans le mariage, son « sens », sa fin objective prochaine, ses fins éloignées qu'il appelle plus volontiers ses fruits.

Le « sens » dont on parle n'est pas identique à l'« essence » thomiste : il l'intègre, mais il comporte en plus toutes les relations possibles de cette essence : par rapport aux conjoints, à la société, à Dieu. Dieu, pense par exemple M. Doms, en créant cette réalité qu'est le mariage, l'a voulue en soi, à titre de représentation des relations vitales intratrinitaires : et cela fait partie de cette réalité complexe qu'est le sens du mariage.

La « fin objective » ne cadre pas non plus totalement avec ce que nous appellerions en langage thomiste la finalité intrinsèque de l'institution (finis operis) : elle est constituée par la réalisation du sens de l'institution, et, tout comme le sens déborde l'essence, la fin objective déborde la finalité interne au sens thomiste.

Mais ce n'est pas seulement le concept lui-même de fin objective qui ne s'identifie pas dans le thomisme et les positions traditionnelles et chez M. Doms, c'est bien plus encore sa détermination. Pour le thomisme, la fin objective, la finalité interne de l'institution matrimoniale est la procréation-éducation ; les thèses traditionnelles y ajoutent le soutien, l'épanouissement mutuel ; M. Doms, lui, soucieux de ne pas assigner comme fin première de l'institution matrimoniale quelque chose d'extrinsèque, l'enfant, estime cette thèse indéfendable au nom des faits biologiques, au nom de ses désirs apologétiques et au nom de ses conceptions philosophiques ; il intercale entre la procréation et le soutien mutuel qu'il relègue tantôt au rang de fins éloignées, tantôt au rang de fruits ou de biens, la fin objective prochaine qui consiste pour le mariage dans la réalisation de son « sens », l'unité à deux. Il en va de même de l'acte conjugal : le thomisme en avait vu la finalité première interne dans la procréation ; l'exposé traditionnel lui avait donné une finalité seconde de soutien mutuel ; M. Doms lui assigne une fin objective prochaine, indépendante de ces deux fins : réaliser, *actualiser* le sens général du mariage, « l'unité à deux ».

Ces précisions philosophiques données — elles étaient né-

cessaires pour comprendre notre auteur, et nous espérons n'avoir point trahi sa pensée — écoutons son exposé plus concret.

Le mariage *est* une réalité en soi qui *a* un sens en soi, la « vie en un », et non par quelque chose d'extrinsèque, l'enfant. Il en va de même de l'acte conjugal ; celui-ci a une fin objective prochaine toujours atteinte, l'actuation de l'unité à deux, et des effets, à divers niveaux, tantôt atteints, tantôt non, et dont les principaux sont la fin personnelle et la fin biologique. On remarquera, au cours du livre, la ténacité avec laquelle, sous prétexte de donner une conception « réaliste et purement descriptive du mariage », M. Doms désigne la procréation sous le nom de fin biologique et non sous celui de fin sociale. Nous reviendrons sur ce point, mais cette terminologie voulue est une preuve du dessein de tout l'ouvrage de mettre en sourdine l'importance de la finalité procréatrice (10) au bénéfice des autres fins.

M. Doms parle moins du mariage que du don sexuel. Il a sur lui de très belles pages (11). Désireux de ne point déformer la pensée de l'auteur, nous tenons, avant de faire, sur sa thèse et notamment sur sa présentation de la sexualité, les réserves qui s'imposent, à le citer largement pour montrer la hauteur de ses vues et la noblesse de ses conceptions. Nous ferons toutefois remarquer que les richesses que l'auteur apporte sont totalement « intégrables » dans une synthèse du mariage très proche de la synthèse traditionnelle ; qu'il n'était nul besoin de prendre aussi nettement le contrepied de celle-ci ; et qu'enfin il n'y a rien là de si lié à la synthèse de M. Doms que ces valeurs seraient « à prendre ou à laisser » avec elle.

M. Doms expose d'abord très bien l'aptitude des deux sexes à se compléter :

---

(10) Que l'on remarque très nettement nos mots : nous disons « l'importance *de la finalité* procréatrice », nous ne disons pas « l'importance de l'enfant » dans le mariage ou dans la société ; M. Doms parle très noblement de l'enfant, mais nous envisageons ici la classification des diverses finalités du mariage entre elles. Et mon Dieu ! fin « biologique », cela sonne moins important que fin « sociale ».

(11) Les lecteurs de la *N.R.Th.* ne sont guère habitués à entendre traiter aussi nettement de la sexualité. Ils en auront assez peu souvent entendu parler sous la forme élogieuse dont en parle M. Doms. Ces éloges sont largement mérités — car l'œuvre de Dieu est bonne ; manichéisme et jansénisme sont des erreurs — ; mais ils sont partiellement

« Les deux sexes sont ordonnés l'un à l'autre d'une manière tout à fait déterminée, typique. Ils sont spirituellement, psychiquement, corporellement organisés pour une relation et un complément réciproques qui les rend aptes à une unité de vie pénétrant toutes les couches de la nature humaine et telle qu'elle ne peut se concevoir entre deux personnes du même sexe. Ce n'est que dans cette unité de vie que l'être humain, en tant qu'être sexuel, parvient à l'accomplissement total des dispositions qui sont en lui.

« L'homme et la femme sont deux types divers de réalisation de l'idée humaine. Au point de vue spirituel-psychique, comme au point de vue corporel, ils témoignent du même plan essentiel réalisé en deux expressions typiquement différentes. Ils sont, dès lors, comme possesseurs de la même essence spécifique humaine, également doués l'un et l'autre pour une mise en commun authentiquement humaine de ce qui leur est propre ; mais, en raison du mode typiquement différent de réalisation en eux de la nature humaine, ils sont l'un et l'autre aptes à un complément réciproque tout à fait particulier et typique de part et d'autre.

« Cette aptitude à se compléter produit, d'une manière également typique, en chaque sexe un désir de réalisation de ce complément » (12).

De ces considérations, il est aisé de déduire le but du mariage :

« Le but le plus prochain et le plus immédiat du mariage est donc de réaliser l'achèvement de l'être humain, des aptitudes et forces des époux plus pleinement qu'il ne leur serait possible par des relations purement spirituelles entre eux ou avec d'autres personnes. On cherche à atteindre ce but par un lien d'intime amour mutuel aspirant à durer toute la vie et se distinguant des autres liens purement spirituels et psychiques par sa manière propre de réaliser la dilection réciproque et l'abandon dans l'acte conjugal » (13).

« En aucune communauté n'impliquant pas communauté sexuelle, deux êtres humains ne peuvent pénétrer dans leur personnalité respective, s'enrichir jusqu'en leur inconscient, se former réciproquement, s'assimiler l'un à l'autre au même degré, avec la même profondeur, que dans le mariage qui unit deux personnes de sexe différent, à la fois en communauté de vie la plus intime et en communauté sexuelle jusqu'à la mort. Si la différenciation du genre humain en deux types représente déjà en soi un singulier renforcement de la diversité individuelle dans l'égalité typique, à l'intérieur de la société humaine, cette diversité individuelle est encore renforcée et amenée à une puissante maturité dans le mariage. C'est seulement dans le mariage, dans la vivante unité à deux, que les sexes éprouvent la force béatifiante de leur diversité typique. C'est seulement dans la nouvelle forme d'unité à deux des personnes que leur

(12) p. 33.
(13) p. 49.

opposition relative comme homme et comme femme atteint à une efficacité tout à fait personnelle » (14).

Ce résultat toutefois n'est ni toujours ni également réalisé dans tout mariage :

« La réalisation concrète, le contenu intime de l'unité conjugale peut être très différent, selon les cas, et n'est jamais chose achevée. Ce contenu dépend de l'achèvement des personnes des époux. Tous les éléments d'ordre corporel, psychique, spirituel, professionnel, surnaturel, qui déterminent existentiellement deux personnes, contribuent nécessairement à la formation qu'elles exercent l'une sur l'autre. D'autre part, le sens réalisé par chaque mariage concret réagit sur la personne des conjoints. On retrouve ici, comme en toute communauté, l'action des membres sur elle et de celle-ci sur eux.

« Il est évident que la valeur de chaque mariage pour la société humaine, comme la valeur de chaque personne individuelle, ne dépend pas seulement des caractéristiques ou propriétés communes à tout mariage ou à toute personne humaine, mais de leur contenu individuel, différent pour chaque cas » (15).

La fin du mariage et de la sexualité étant telle, il est aisé d'expliquer le sens ontologique de l'acte sexuel : le don de la personne.

« Dans l'acte sexuel, une personne vivante se donne elle-même à l'autre, fait cadeau de soi, se sert de soi-même pour compléter, former, achever l'autre, et veut recevoir d'elle en retour un don identique. Voilà ce que l'acte sexuel représente de singulier, d'unique » (16).

« Dans l'acte sexuel humain normalement exercé, les forces de chacun des partenaires, à tous les plans de leur être : spirituel, sensible, psychique, corporel, toutes tendues vers l'autre, sont actualisées au plus haut degré d'intensité dans un acte commun. *C'est la manière la plus profonde* (?) *dont un être humain puisse recevoir d'un autre une influence formatrice immédiate.* Elle atteint jusqu'au domaine le plus intimement personnel, jusqu'à l'inconscient » (17).

« Le mystère de la saisie vivante de la personne est certainement situé hors des limites du logiquement formulable. Mais Dieu a voulu que les personnes humaines laissent leur empreinte l'une dans l'autre en s'accomplissant vitalement dans le mystère de l'unité à deux. Pour les y

---

(14) p. 68.
(15) p. 71-72.
(16) p. 63-64.
(17) p. 57-58. C'est nous qui soulignons pour marquer l'outrance regrettable de certaines affirmations de l'auteur. De même, la phrase suivante n'est pas très claire : voudrait-on dire par hasard que l'inconscient est le domaine le plus intimement personnel ?

disposer, il a institué la distinction des sexes et l'aptitude à l'acte sexuel, qui rend les partenaires capables, et de recevoir l'un de l'autre, et d'exercer l'un sur l'autre, cette empreinte profonde et formatrice, *ex opere operato*, par l'accomplissement même de l'acte » (18).

Le sens de l'acte sexuel étant si relevé, on conçoit qu'il ne puisse s'accomplir que dans le respect et de soi-même et de la personnalité du conjoint :

« Pour être à la fois spirituel et corporel, l'abandon au partenaire sexuel ne saurait être conforme à la dignité humaine que s'il va pour ainsi dire de haut en bas, s'il commence dans l'esprit pour s'achever dans la chair. Avant tout, doit être assuré l'abandon d'amitié spirituelle morale, conforme au droit. Alors seulement peut avoir lieu le complément sexuel corporel. Il exprime l'abandon total de la personne. Il est dernier, non premier » (19).

« La dignité et l'unité de la personne seraient sacrifées, si le but poursuivi était la satisfaction élémentaire de l'instinct corporel absolutisé, et si, loin que l'accomplissement sexuel fût considéré comme un élément de l'accomplissement personnel, la personne était regardée uniquement comme sujet d'aptitudes sexuelles et par là même ravalée » (20).

« Le point, essentiellement décisif, est que l'acte serve *hic et nunc* à la représentation et consolidation de la communauté conjugale, de l'unité à deux des époux... Le sens le plus intime de la conjonction maritale exclut donc absolument tout droit, surtout pour le mari, d'exercer les rapports conjugaux d'une manière immodérée : non seulement, c'est clair, il n'a pas le droit de les exercer au prix de la santé de sa femme, mais il doit aussi s'en abstenir si l'amour conjugal et la force de l'unité conjugale devaient en souffrir ou, à plus forte raison, en être gravement compromis. Le sens intérieur, voulu par Dieu, de l'acte conjugal exige impérieusement la domination de soi-même et la modération, même dans le mariage. Il est absolument insuffisant pour déterminer ce qui est permis dans le mariage, surtout au mari, d'invoquer le droit abstrait à l'acte conjugal. Si incontestable que soit ce droit en général, c'est cependant le droit à un acte profondément riche de sens, le droit au service de l'unité conjugale à deux, non le droit au déchaînement sans limite de l'instinctivité, qui détruirait tout ce qu'il y a de vraiment grand et moral dans la vie humaine » (21).

M. Doms n'oublie pas que, malgré tout, le mariage et l'acte sexuel ont quelques connexions avec la procréation. Il a quelques

(18) p. 60. On pourrait citer par dizaines des textes sur ce sujet (p. 58, 62, etc.).
(19) p. 34-35.
(20) p. 42.
(21) p. 197-198.

belles pages sur ce sujet. L'on remarquera que l'enfant est envisagé avant tout comme perfectionnant la personnalité des parents : point de vue parfaitement légitime mais incomplet ; le rôle social de la procréation est à peu près passé sous silence (22) :

« La relation à l'enfant représente par nature un enrichissement de la vie des parents, les constitue dans une dignité nouvelle : celle de la paternité et de la maternité... La parenté fait plus riche et plus profonde la relation de l'épouse à l'époux, celle de l'époux à l'épouse. Cette sorte d'achèvement est absolument irremplaçable. Nulle autre perfection des époux ne peut la suppléer. Et telles sont la profondeur, la richesse des aptitudes humaines, que l'unité à deux conjugale ne saurait trouver son expression adéquate dans un seul enfant. Par nature, plusieurs enfants et même de nombreux enfants sont l'expression de la richesse ontologique de leurs parents ; ils augmentent les devoirs immanents de la vie conjugale ; ils représentent essentiellement pour les époux enrichissement, ils sont pour eux source de bonheur » (23).

« L'enfant est le fruit et le gage vivant et visible de l'amour mutuel des parents, l'incarnation vivante des traits essentiels que chacun aime dans l'autre, la réalisation vivante du désir d'unité des époux, l'objet vis-à-vis duquel les personnes des époux s'épanouissent en une nouvelle mission commune, non un objet d'accablante responsabilité sans rapport avec leur achèvement personnel » (24).

Après ce remarquable exposé, exact dans l'ensemble en tout ce qu'il affirme, inexact par ce qu'il oublie, M. Doms nous présente sa synthèse :

« Résumons : le mariage vise comme fin prochaine la réalisation de son sens : l'unité à deux conjugale. Avec lui se réalise la communauté fondamentale dans l'édifice de la société humaine. L'intime communauté qui donne à deux êtres une seule vie doit comprendre depuis la communauté religieuse jusqu'à la communauté corporelle sexuelle... L'idée du mariage désigne la mise en rapport durable et aimant de deux personnes adultes de sexe différent, pour se compléter et s'aider mutuellement en une communauté de vie intime, indivisible et indissoluble, *allant jusqu'au* (25) « devenir un » dans l'acte conjugal. L'unité à deux des époux, comme réalité vivante, est le but prochain de la

(22) M. Doms en parle, mais très rarement, par ex. p. 46. Il nous est impossible de tout citer.
(23) p. 82-83.
(24) p. 216.
(25) C'est nous qui soulignons le « allant jusque... ». Cette formule semble dire que le moment suprême, le « climax » de l'union conjugale, de la vie à deux, est le moment strictement sexuel. Si c'est bien la **pensée de l'auteur, il y a là, à notre sens, un sensualisme inconscient.**

conclusion du mariage et du lien conjugal comme lien juridique. La vivante unité à deux est en quelque sorte sa fin en soi-même ; mais en outre, elle vise à exercer une action sur la personne des époux qui, en s'unissant, ne perdent pas leur autonomie ni leur individualité ; elle est pour eux source de santé, de sanctification, d'achèvement naturel et surnaturel ; elle tend aussi vers la production et l'éducation de nouvelles personnes : les enfants. L'enfant représente un accomplissement spécifique des époux. C'est ce qui lui confère la préséance parmi les effets naturels du mariage » (26).

Hormis certaines outrances et les casiers philosophiques adoptés, tout est excellent en ces pages. Seuls sont commis des péchés d'omission (27).

II. DISCUSSION

Il faut penser beaucoup de bien du livre de M. Doms. C'est un livre royal, enrichissant, qui remue et féconde l'esprit, et l'oblige, en un effort fructueux, à repenser ses positions acquises.

Ce que nous apprécions, outre ce choc de l'esprit, c'est la mise en lumière très intense du mariage en tant que communauté. Il y a là de très fines analyses et un remarquable essai de preuve, que l'on pourrait difficilement pousser plus loin, des propriétés du mariage (unité, indissolubilité), à partir de la nature du don sexuel.

Ce que nous apprécions encore, c'est la mise en lumière très nette et très fouillée de la valeur spécifique de l'acte conjugal, de son sens d'union, de ses exigences de dignité.

Ce que nous approuvons aussi, ce sont les fortes affirmations, les heureuses expressions (nous ne disons plus ici « analyses ») de la « typicité » des sexes.

---

(26) p. 114-115.

(27) Parfaitement logique avec lui-même, l'auteur, traitant de la sacramentalité du mariage, en montre le symbolisme surnaturel dans l'acte sexuel en tant qu'unitif. Cette mise à deux en un, cet abandon réciproque d'amour représente l'union du Christ et de l'Eglise. Mais il n'admet pas ce symbolisme dans l'acte sexuel en tant que procréateur et potentiellement fécond (p. 136, p. 146). On retrouve ici l'exclusivisme que nous condamnerons plus loin. Pour ne pas étendre outre mesure cet article, nous n'avons pas cru devoir présenter les idées de l'auteur sur la sacramentalité du mariage. Elles ne sont que le prolongement de son Droit naturel du mariage.

Bref, l'ouvrage vaut par la mise en un relief puissant et saisissant de ce que l'on appelle traditionnellement la fin secondaire du mariage, l'épanouissement mutuel. Les textes nombreux que nous avons tenu à citer auront sans doute permis au lecteur d'apprécier l'apport de l'auteur en ce domaine.

Toutes ces valeurs ainsi soulignées par M. Doms, une synthèse complète et nouvelle du mariage se devra de les intégrer.

Mais s'il faut penser beaucoup de bien du livre de M. Doms, il faut émettre plusieurs réserves importantes. Nous ne dirons qu'un mot de la présentation littéraire pour nous arrêter beaucoup plus longuement à celle des idées.

1. L'ouvrage est d'une lecture rugueuse ; il comprend nombre de mots techniques et scolastiques. Cette manière d'écrire se justifie quand on sait que M. Doms vise philosophes et moralistes ; mais on reste un peu rêveur sur la candeur des traducteurs quand on voit qu'ils adressent le livre à « beaucoup de jeunes foyers issus de nos mouvements de jeunesse » ([28]). Il y a des pages entières dont la quasi totalité des jeunes ménages est incapable de comprendre et de juger l'argumentation !

La suite, soit typographique soit logique, des pensées ou des raisonnements laisse aussi plus d'une fois à désirer. Ici l'affirmation est laissée sans preuves, là, au cours d'un même paragraphe, l'on passe à une autre idée. La pensée se présente sinueuse et contournée ; elle est exprimée en des mots que tantôt l'on accepte, puis récuse, puis réaccepte : ce qui exige des lecteurs une réadaptation continuelle. En veut-on un exemple typique : la procréation est tantôt légitimement appelée fin première au sens du Droit canon (p. 109), tantôt illégitimement appelée fin primaire par saint Thomas (p. 108), tantôt justement appelée par la société fin première de l'union conjugale (p. 108), tantôt supplantée comme fin première et principale par la formation et le perfectionnement réciproques (p. 108), tantôt déclarée fin éloignée (p. 105), tantôt décorée du simple nom d'effet naturel du mariage (p. 115). Il en va de même lorsque l'on en compare l'importance avec la fin d'épanouissement mutuel. Tantôt cette comparaison est impossible (p. 108), tantôt les deux fins ont au moins égale importance (p. 47), tantôt la

(28) p. 8.

fin d'épanouissement dépasse l'autre (p. 108), ailleurs, elle lui est inférieure (29). L'on devine dès lors la continuelle difficulté de saisir la pensée de l'auteur : il faut des rectifications constantes d'angle de vision.

L'exposé polémique de l'auteur, tantôt destructif, tantôt constructif, ou mieux constamment double, est cause d'obscurité et de difficultés. Celles-ci se retrouvent jusqu'en l'exposé systématique d'ensemble (30). Aussi le lecteur qui voudra saisir à fond la pensée de M. Doms devra commencer ce livre avec la volonté très ferme d'en faire, non une lecture, mais une étude. Nous ne lui en promettons la compréhension détaillée qu'à une deuxième ou une troisième lecture. Mais, et c'est un bel éloge dans nos critiques, le livre vaut ce travail austère, malaisé, mais enrichissant.

2. Quant à la présentation des idées, si nous apprécions la haute valeur de l'ensemble de la partie constructive de l'ouvrage de M. Doms, nous devons rejeter comme non probante sa partie destructive.

Nous n'allons pas chercher à défendre dans le détail la conception de saint Thomas (31).

Relevons cependant pour notre part telle critique à laquelle il nous est impossible de nous rallier et sur laquelle M. Doms fait reposer tout son important édifice de négation du caractère essentiellement procréateur de l'acte conjugal. Que saint Thomas ait eu d'autres conceptions biologiques que nous du mécanisme de la fécondité des relations conjugales et du rôle féminin dans la génération, ce n'est pas douteux. Mais que ces erreurs scientifiques soient à la base de la philosophie qu'il s'est faite de

(29) C'est ainsi que si l'on voulait isoler des textes, on en trouverait de-ci de-là en faveur de toutes les positions. Il y a, à cette attitude, des motifs de prudence bien compréhensibles. Mais la thèse foncière est claire : M. Doms n'admet pas la hiérarchie traditionnelle des fins du mariage.

(30) p. 103-117.

(31) Nous laisserons à des spécialistes de défendre saint Thomas contre M. Doms et de montrer que ce dernier l'a partiellement mal compris. Il apparaît notamment hors de doute que ce que saint Thomas appelait fin secondaire, l'aide mutuelle, avait une tout autre signification sous sa plume (la « vie en ménage ») que celle que M. Doms lui prête (le « perfectionnement mutuel »). Il nous semble cependant qu'il serait malaisé de laver saint Thomas de tous les reproches que M. Doms lui fait.

l'acte conjugal et de la fonction premièrement génératrice qu'il lui attribue, voilà une affirmation qui déconcerte ! Car saint Thomas n'avait pas besoin de connaître le rôle actif de l'ovule pour savoir, aussi bien que nous, que chaque acte conjugal n'est pas effectivement générateur. Même au XIII[e] siècle, on n'ignorait pas, car c'est un fait quotidien, la fréquente infécondité naturelle de tels actes conjugaux des conjoints. Saint Thomas n'a jamais cru que chaque acte d'union était fécond ! Dès lors, il doit tirer d'ailleurs le fondement de ses conceptions. Nul doute qu'il ne les tire de la même constatation que celle faite par M. Doms, en un texte que nous allons citer, mais qu'il n'intègre pas dans son système, qu'il laisse à tort sans conclusions ontologiques, pour n'en tirer, parce qu'on ne pourrait les fonder autrement, que des conclusions morales.

« Le mécanisme de tous ces processus biologiques est orienté par sa forme vers cette fin qu'est la procréation. En ce sens, la génération de l'enfant, c'est incontestable, est la fin première, la raison d'être déterminante de la structure et du fonctionnement normal des organes qui constituent l'appareil sexuel humain et donc aussi de chaque acte sexuel accompli normalement, dans lequel, en raison des circonstances accidentelles, la volonté libre ne peut en aucune manière, ni actuellement ni virtuellement, avoir en vue l'enfant » ([32]).

Si M. Doms voulait approfondir ce qu'il écrit ici, nul doute qu'il comprendrait la manière de parler traditionnelle qui prétend que l'acte sexuel est, par essence, « institutionnellement » générateur.

3. Pour montrer que la finalité procréatrice n'est point première, M. Doms fait appel à l'expérience psychologique des conjoints.

Nous nuancerions beaucoup cette psychologie et notamment la psychologie féminine ; l'instinct maternel chez la femme et la fiancée n'est pas un vain mot, et M. Doms le sous-évalue incontestablement. Nous ne nions pas la ferveur conjugale de la femme, nous voudrions qu'on ne minimise pas, pour les besoins d'une thèse, sa ferveur maternelle. Mais c'est là question de dosage psychologique.

Notre objection de fond est bien plus radicale : de la psychologie subjective des époux, M. Doms conclut aux notes

(32) p. 76-77.

de la réalité objective du mariage. Nous demandons depuis quand vaut pareil argument. Le psychologique est-il de soi une preuve de l'ontologique ? le conscient du réel ? la finis operantis identique à la finis operis ? Tout ce qu'on peut tirer de pareil argument, c'est que la « vie en un » est la fin première, subjectivement consciente, des époux. Quant à en déduire qu'elle est la fin première objective de l'institution, le « latius os » est patent. Autant dire que la fin première de la sexualité dans le monde masculin est le plaisir des sens. Car si l'on tire argument du fait que « le motif de la procréation reste pour l'ordinaire dans la conscience derrière le motif de l'amour » ([33]) et du fait que « l'amour conjugal éclôt bien avant l'amour paternel et maternel » ([34]), l'on devra, a pari, tirer argument du fait que le motif d'union reste pour l'ordinaire (à vue d'humanité) dans la conscience derrière le motif du plaisir, et du fait que le désir du plaisir éclôt bien avant l'amour conjugal. L'absurdité des conséquences montre la fausseté de l'argument de M. Doms.

4. D'autres arguments allégués contre les positions classiques ne sont pas plus probants. Ils reposent sur cette affirmation fondamentale que, si la fin première du mariage est la procréation et si les autres fins sont subordonnées à celle-là, une fois la fin première inaccessible (par raison d'âge, d'hystérectomie, etc.), « les fins secondaires subjectives deviennent des formes vides » ([35]).

Cette objection hante l'esprit de M. Doms : elle reparaît à vingt endroits du livre. Pour M. Doms, il y a, entre les fins dites primaires ou secondaires, subordination ou indépendance.

Citons quelques passages où M. Doms expose nettement ce qu'il croit être un vrai dilemme.

« La question se pose maintenant de savoir si les fins primaires et secondaires, c'est-à-dire le bien de l'enfant et l'aide mutuelle au sens de bien total des époux, sont disposés verticalement dans un rapport de *sur-* et de *sub*-ordination ou s'ils sont des fins en quelque sorte indépendantes, juxtaposées, du mariage, et plus précisément de l'acte sexuel. Dans le premier cas, rapport de subordination, la recherche de la fin secondaire par l'acte sexuel ne peut avoir de sens que si l'on

(33) p. 38.
(34) p. 96.
(35) p. 96.

vise à l'atteindre comme résultat secondaire, en atteignant la fin principale. Cela voudrait dire que l'accouplement charnel n'aura son sens naturel que si, à considérer l'ensemble des circonstances dans lesquelles il est accompli, car il s'agit d'un acte posé dans l'ordre réel, il est effectivement apte à atteindre la fin première : la procréation » (36).

La même idée est fréquemment reprise :

« S'il y a certitude que la fin raisonnable en raison de laquelle l'usage d'un moyen devient légitime ne peut être atteinte hic et nunc, alors hic et nunc l'usage du moyen est dépourvu de la bonté que lui communiquait la fin. Il est dépourvu de sens » (37).

« L'agir sexuel est donc en soi plein de sens, non simple moyen pour une fin » (38).

Ce dernier membre de phrase vise ce que M. Doms croit être la théorie traditionnelle.

M. Doms bataille ici contre des moulins ! Il n'est aucun théologien ou moraliste actuel, pensons-nous, qui tienne que ce qu'ils appellent « fin secondaire », soit « *pur moyen* » de la « fin primaire ». Le dilemme proposé est faux : entre la subordination (simple moyen) et la juxtaposition indépendante entre lesquelles M. Doms voudrait nous faire choisir inéluctablement, il y a place pour une coordination égalitaire ou hiérarchisée : l'on peut n'être, l'un vis-à-vis de l'autre, ni dans les relations de soldat à général (subordination), ni de général français à général chinois (juxtaposition indépendante), mais de général d'artillerie à général d'infanterie dans une même armée (coordination égalitaire ou hiérarchisée à de certains points de vue).

La fin secondaire, et c'est ce que M. Doms ne parvient pas à saisir (39), n'est pas l'égal d'un pur moyen. Qui dit fin secondaire dit, qu'à de certains points de vue tout au moins, — et dans le mariage, c'est le point de vue social (temporel ou religieux), — cette fin a moins d'importance que la fin dite primaire à laquelle — toujours sous ce même point de vue — elle sert en partie de moyen de réalisation. Mais on la dit précisément « fin

(36) p. 103-104.
(37) p. 184.
(38) p. 187. On pourrait citer de nombreux textes de même sens, p. 105, p. 109, p. 209, etc.
(39) « Nous ne percevons pas, sur ce point, écrit-il, la cohérence de la doctrine de saint Thomas » (p. 184).

secondaire » et non « moyen » parce qu'elle a aussi valeur en soi, valeur d'honnêteté et de délectabilité, qui la rend digne de poursuite pour elle-même, à condition de ne pas contrarier positivement l'obtention de l'autre fin. Il peut même parfaitement se faire que cette fin, dite secondaire sous l'aspect considéré (ici l'aspect social), puisse être très réellement, à un autre point de vue (par exemple au point de vue psychologique, au point de vue personnel), envisagée comme fin première, c'est-à-dire fin plus importante ou plus directement recherchée et voulue par les agents. Au fond la thèse traditionnelle ne dit rien autre que ce que dit M. Doms lui-même, quand il écrit :

« Dans le mariage, comme en d'innombrables autres cas de la nature et du monde surnaturel, Dieu a voulu, par une seule institution, réaliser à la fois plusieurs fins (affirmation juste jusqu'ici) dont nous ne pouvons pas saisir clairement les rapports de *sur* ou de *sub*ordination » (40).

Est-il vraiment si difficile de saisir clairement ces rapports ? Peut-être, s'il s'agissait de les juger globalement : telle auto de course est-elle meilleure que telle autre de tourisme ? ; non, si l'on prend soin de sérier les aspects et de les juger de tel point de vue : cette auto de course est-elle meilleure que cette auto de tourisme au point de vue vitesse ? confort ? etc...

M. Doms prouve d'ailleurs lui-même que cette classification est possible.

« L'enfant comme personne destinée à la vision de Dieu est une fin en soi et qui déborde la finalité immanente du mariage ; il est en outre le bien du mariage le plus important pour la société naturelle et surnaturelle dont il assure l'avenir... Pour ces raisons, la société témoigne d'un profond sentiment des réalités lorsqu'elle se déclare intéressée au mariage, surtout à cause de l'enfant, et qu'elle désigne ce dernier comme la fin première de l'union conjugale » (41).

On voit dès lors le mal-fondé des griefs de M. Doms contre les positions classiques. Celles-ci se mettent dans une optique sociale (naturelle et surnaturelle), et classifient les fins d'après elle. M. Doms reconnaît, dans le texte cité, que de ce point de vue ces positions sont légitimes. Alors ? Qu'il exige qu'on n'oublie pas le point de vue personnel, il a raison ; mais qu'il ne détruise pas un point de vue légitime et vrai.

(40) p. 108.
(41) p. 108.

5. En des termes qui sont fatalement plus « ostensifs » que « démonstratifs » (et nous ne lui en faisons pas un grief, car la démonstration rigoureuse est impossible), M. Doms cherche à montrer que le don sexuel non seulement symbolise mais encore réalise ontologiquement le don de la personne d'un conjoint à l'autre. L'essentiel de sa démonstration tient schématiquement en ceci : que la sexualité imprègne toute la personne, qu'en conséquence le don sexuel actualise le don de toute la personne qui est le sens du mariage ; ce qu'il fait mieux que tout autre don ou tout autre témoignage non sexuel d'amitié. « L'acte sexuel exprime, en raison même de l'imprégnation de toute la personne par la sexualité, l'abandon de toute la personne à celle du partenaire. Il n'exprime pas seulement, il réalise ontologiquement cet abandon » (42).

M. Doms dit à juste titre que ce don de la personne est « hors des limites du logiquement formulable » (43). Nous le lui accordons. Comme nous lui accordons qu'en faisant du mariage et du don sexuel la réalisation du don de la personne, il en a une très belle conception (44).

Or, c'est de cet élément, très haut bien sûr, mais imprécisé et relativement imprécisable du don personnel, que M. Doms prétend tirer des conclusions fermes et nettes touchant l'unité et l'indissolubilité du mariage, alors qu'il n'a que peu d'estime pour les arguments traditionnels tirés des exigences très claires de la procréation-éducation ; il n'a pas foi en ces derniers parce que l'enfant est une fin « extrinsèque » (45) au mariage et parce que, là où l'enfant est effectivement absent, les arguments basés sur lui semblent bien défaillir. Mais il a foi dans la valeur probante des arguments tirés de la nature du don personnel. Il mène avec une grande vigueur cette démonstration et nous croyons qu'il a vraiment exprimé au maximum et mis lumineusement en relief l'efficience probative de son argument.

« La note sexuelle marquant jusqu'au fond la personne tout entière,

(42) p. 28.
(43) p. 60.
(44) Nous la croyons exacte. Mais M. Doms verse de-ci de-là dans quelques outrances : « l'homme et la femme sont un corps ; par leur unité de vie, ils deviennent en quelque sorte une personne » (p. 123). Au vrai, ils ne sont ni un corps, ni une personne !
(45) p. 95.

la personne étant soumise au flux continuel des changements vitaux, intérieurs et extérieurs, le complément (mutuel), s'il doit s'accomplir sous tous les aspects, ne peut se réaliser par de simples actes transitoires : il y faut une coordination d'ensemble de toute la vie de l'homme et de la femme. C'est seulement par une vie, un développement, une maturation parallèles dans une communauté permanente, dans une unité à deux, que peut s'effectuer, se réaliser, la valeur personnelle que représente la sexualité pour compléter et former les personnes » (46).

Nous n'allons pas récuser toute valeur à cette argumentation. Nous la trouvons vraiment forte et nous pensons qu'elle apporte un appoint de preuve en faveur de l'unité et de l'indissolubilité du mariage. Nous pensons qu'il faut définitivement l'intégrer dans la pensée catholique et en user, pour des motifs apologétiques, avec ceux-là qui auraient assez de culture et de finesse d'âme pour la comprendre, que des préjugés individualistes et antisociaux rendraient antipathiques à l'argumentation tirée de la procréation-éducation. Mais si, pour certains, pareil argument peut être psychologiquement plus probant, ce que nous lui dénions, c'est d'être *en soi* plus probant en faveur de l'indissolubilité du mariage que l'argument tiré de la procréation. Car enfin si l'argument tiré de la procréation semble à M. Doms perdre toute sa force quand il n'y a pas, involontairement, d'enfant, on lui demandera d'où le sien puisera sa force quand il n'y aura plus d'amour et de don de la personne chez les conjoints.

Voici une femme déçue, qui n'a trouvé qu'un égoïste et qu'un jouisseur, trompée par surcroît, depuis des années, malgré la loyauté de son don personnel initial, en qui dès lors l'amour est mort — et il l'est souvent à moins —, à quel titre cette femme est-elle encore tenue à la vie communautaire ? Allons plus loin : à quel titre *peut*-elle encore s'y soumettre ? Pas au titre, certes, de son amour qui n'est plus.

Le Dr Doms fait appel (p. 199), non aux exigences du don concret et individuel, mais à celles de l'amour institutionnel du don en soi. Fort bien. Mais les tenants de l'argument tiré de la procréation ne font rien autre ; ils font appel, non aux exigences de la procréation concrète, individuelle, mais de la procréation institutionnelle. Alors ? Tout tient ou tout tombe en même temps !

(46) p. 33-34.

L'argument tiré de la procréation a de plus l'avantage de partir de quelque chose de visible, d'intelligible, même au premier venu. C'est clair pour tous : l'enfant a longtemps besoin de ses parents et la présence du vrai père et de la vraie mère est en soi, dans la quasi totalité des cas, la meilleure garantie d'éducation et de bonheur pour l'enfant au foyer. Calomnions-nous l'argument de M. Doms, tiré de l'analyse du don de la personne, en disant que, pour la masse, il sera bien inintelligible, ou s'il trouve le mot trop fort, bien moins tangible, et donc bien moins probant que l'argument tiré de la procréation ?

L'on ajoutera que, à vue d'humanité, il y a plus de foyers où il y a des enfants que de foyers où il y a du véritable amour. L'expérience montre une bien plus grande spontanéité instinctive du fait de la procréation que du fait de la stabilité de l'amour aux foyers. Les arguments tirés de la procréation auront donc sur ceux tirés du don de la personne ou tirés de l'amour, *dans la mesure* où on prétend les déduire des faits, une mesure de démonstration d'autant plus probante que plus fréquent sera le fait de la procréation comparé au fait de la permanence de l'amour.

Le sort des arguments de M. Doms et de ceux des traditionnalistes est donc le même ; ou ils viennent de considérations institutionnelles et ils valent, quels que soient les « ratés » pratiques ; ou ils se basent sur des faits, et dans ce cas l'exacte mesure proportionnelle de leur fréquence est aussi l'exacte mesure proportionnelle de leur force démonstrative ; ou ils se basent à la fois sur des considérations institutionnelles et sur des faits. Il paraît donc maladroit et inopportun d'ébranler — d'ailleurs à tort — l'argumentation traditionnelle, car on se sape soi-même. Il nous est en conséquence impossible de nous rallier, comme plusieurs semblent prêts à le faire, à l'abandon des arguments traditionnels comme inefficaces, et à l'adoption des nouveaux arguments comme définitivement démonstratifs et péremptoires. Il n'y a pas à rejeter les uns et à exalter les autres : ils sont à adopter tous deux et se complètent.

6. Le plus grave reproche que nous ferions au livre de M. Doms, c'est d'être non pas seulement une apologie mais un panégyrique trop exclusif de la sexualité. Nous savons que l'auteur réagit à juste titre contre un excès opposé de jansé-

nisme ; il peut donc légitimement faire valoir que, dans une œuvre de réaction et dans l'essai d'une synthèse nouvelle, on ne peut guère parvenir du premier coup à un exposé totalement équilibré et à la mise en juste lumière de tous les points de vue. Mais le lecteur qui n'a pas une philosophie personnelle de ces questions, qui ignore qu'il s'agit d'un essai et qui croit rencontrer un exposé complet et définitif, s'en trouvera amené, inévitablement, à une surestimation de la sexualité dans le mariage.

Entendons-nous bien. Il faut donner très nettement la main à M. Doms pour montrer la valeur humaine, psychologique, sociale et, en un sens (47), religieuse de la sexualité, et son livre, sans être complet sur ce terrain, fournit des apports de valeur. Mais il faut déplorer que l'on n'y ait guère mis en vedette que la seule sexualité, même spiritualisée ; il faut regretter que l'analyse psychologique très fouillée n'ait disséqué que ce côté du mariage et de l'union conjugale. Et c'est en ce sens que, par manque d'équilibre dans la présentation synthétique de la doctrine, comme par manque de précision du vocabulaire, le livre nous semble créer, pratiquement, une atmosphère de surestimation de la sexualité (48).

La première et principale preuve — à notre avis décisive — de notre remarque tient dans la constatation que l'auteur, pour expliquer cette communauté de vie à deux qu'est le mariage, n'étudie guère que l'acte sexuel. Il en magnifie à juste titre le sens ; s'il dévalue exagérément son sens procréateur, il en montre très heureusement le sens unitif ; il en dit très justement les répercussions psychiques et humaines ; il en montre non moins noblement et légitimement les exigences intrinsèques de décence, de respect d'autrui, d'amour intime sans lequel ce don devient prostitution. Et l'on voit par tout ceci que l'auteur ne magnifie aucunement l'amour-passion.

Mais, ceci dit pour être juste, il reste que, dans un livre qui veut montrer « le sens et la fin du mariage », on ne trouve

(47) Cfr ci-dessous, p. 29 et 30.

(48) Nous croyons devoir parler aussi net. Car il ne s'agit pas d'un auteur dont nous estimons la valeur, mais d'une doctrine sur un sujet — le mariage — qui a des répercussions morales et religieuses immenses sur la vie pratique des chrétiens. On peut se tromper sans grand dommage sur pas mal de questions : des erreurs ici seront hautement dommageables.

guère de lignes qui aient trait aux moments extrasexuels de la vie conjugale, aux moments d'amour et d'intimité purement psychique ; l'on n'entendra parler que du moment sexuel dont nous nous refusons à nier mais aussi à surfaire l'importance. L'on dira peut-être que la distinction est irréelle entre amour psychique et don physique et que le don n'est humain que pénétré d'amour psychique, et que l'amour psychique n'est conjugal qu'en intégrant subconsciemment le don physique. Tout cela est vrai. Mais il est non moins vrai que l'amour conjugal a des moments extrasexuels, où la dominance est psychique et où le sexuel n'est qu'en sourdine, des moments où l'harmonie, l'intimité, le don personnel doivent se réaliser au même titre qu'aux autres. L'on devra dire que l'amour conjugal et sa réussite se base plus sur l'intimité psychique que sur l'intimité physique, même entendue au sens très haut, auquel seul nous songeons, du Dr Doms. M. Doms qui aime les faits reconnaîtra celui-ci que le don physique, qu'il a quasi seul étudié, n'occupe en durée que des moments relativement réduits de la vie conjugale. Des autres moments, pas la moindre « étude » dans son livre.

Or en plusieurs foyers, divers événements rendent soit impossibles, soit indésirables les relations physiques des époux, parfois pour d'assez longues périodes. Bien plus, en beaucoup de foyers, pour divers motifs moralement valables (49), l'heure peut sonner, ici plus tôt, là plus tard, d'un certain espacement des naissances, voire même de leur arrêt définitif souhaitable : cela nécessite une continence, au moins périodique, d'une durée assez sensible. Il est à craindre que pour de tels époux, et ils sont nombreux, la lecture du livre de M. Doms, où ils ne rencontreront que le panégyrique de la valeur des relations sexuelles et où ils ne trouveront aucune étude du don mutuel des époux en dehors d'elles, n'aggrave singulièrement et leur insatisfaction et leurs regrets et leurs difficultés de conscience. Si le mariage est communauté, et si cette communauté a son « actualisation » la plus intense, la plus profonde, dans le don sexuel strict, ces malheureux époux « ratent » partiellement leur destinée d'époux ; l'on ne voit pas où ils trouveraient dans

(49) On trouvera un exposé de cette question dans Duval-Aumont, *Le contrôle des naissances au foyer chrétien*, Paris, Casterman.

le livre de M. Doms comment réaliser encore ce don de leur personne qui constitue le sens du mariage. Sans doute, M. Doms a montré que le sens même de l'acte conjugal va plus d'une fois à exiger non son exécution, mais son abstention ; pour peupler et enrichir l'amour des époux dans cette abstention, l'on aurait souhaité que fût étudié le don de la personne, ses témoignages et ses réalisations dans ses éléments purement psychiques. Pour ces motifs apparaît donc béante dans le livre de M. Doms la carence d'étude et de synthèse du côté psychologique de l'amour dans ses notes extrasexuelles. L'on comprend dès lors notre critique de surestimation pratique de la sexualité, adressée à l'ouvrage.

Si M. Doms voulait interroger l'âme féminine, il verrait que le côté sexuel de l'amour n'a pas pour elle l'importance suprême qu'il lui donne, qu'au contraire les moments et faits d'intimité psychique ont souvent, au cœur féminin, une préférence et une valeur d'amour bien plus appréciée et épanouissante. M. Doms pourra en appeler plus d'une fois en ce domaine à de fausses conceptions, de la part de la femme, à des préjugés, à une mauvaise initiation. Il reste que le pourcentage de valeur des éléments intégrants de l'amour total — estime, sentiment, passion physique — est différent chez la femme et chez l'homme. M. Doms a perdu de vue cet aspect des choses et c'est pourquoi des femmes, intelligentes autant que chrétiennes, ont trouvé son livre choquant. Partiellement à tort, mais aussi partiellement avec raison et l'on vient d'en dire le pourquoi : l'oubli total de l'importance dans le mariage des phases extrasexuelles et donc, par manque d'équilibre, la surévaluation des autres.

L'auteur nous paraît enfin avoir une conception un peu édénique de la sexualité ; elle date partiellement d'avant le péché originel ! Qu'il y ait des influences de manichéisme dans la conception augustinienne et thomiste de la sexualité, qu'il y ait des restes de jansénisme dans celle de nos contemporains, on l'admettrait volontiers. Par contre, il est impossible de nier l'influence matérialisante, le poids charnel, la tension égoïste et antipsychique de la sexualité comme telle et les sublimations dif-

ficiles que ces faits exigent des époux (50). Tous les auteurs sont d'accord pour décrire la part de vertige passionnel, d'oblitération de la conscience intellectuelle, qui est inhérente à l'acte sexuel. Par ailleurs, nul n'ignore les excès faciles, fréquents et graves de la sexualité réelle.

M. Doms n'omet pas de parler du péché originel et il mentionne bien de-ci de-là les dangers de la sexualité. Mais il ne les analyse pas, il ne les décrit pas. Son attention est ailleurs. Il ne voit et ne veut voir que la sexualité idéale, telle qu'elle devrait être, et c'est cette sexualité qu'il étudie longuement et glorifie dans son ouvrage. Mais le manque complet d'étude et d'analyse du côté égoïste de la sexualité et de ses notes déficitaires, la mise en lumière de ses seuls côtés enrichissants, d'ailleurs très réels nous l'avons dit, font que le livre de M. Doms ne nous décrit pas une sexualité humaine mais une sexualité quelque peu mythique et crée chez son lecteur cette surestimation de la sexualité que nous lui reprochons.

Par ailleurs, l'on trouvera assez faibles les quelques pages que M. Doms consacre à la virginité et au célibat. Il est vrai qu'il ne s'agit ici, comme l'indique le titre du chapitre, que de simples « remarques ». Il va de soi que l'auteur y tient la thèse révélée de la précellence de la virginité par esprit religieux sur le mariage. Mais on ne peut s'empêcher de trouver bien terne l'accent de ces quelques pages, si on le compare à la chaleur de ton de beaucoup d'autres. Ajoutons que, si la valeur religieuse de la virginité est nettement affirmée, sa valeur sociale (51) humaine, qui est énorme, est passée sous silence. M. Doms nous répondra avec raison que son livre n'a pas pour but de traiter de la virginité mais du mariage. Nous sommes pleinement d'accord. Mais nous aurions préféré qu'il ne parlât pas du tout de la virginité plutôt que d'en parler succinctement et banalement : il aurait ainsi évité un contraste pénible. L'idéal

(50) Voir sur ce thème l'étude très fine et très profonde de G. Thibon, *Mystique et amour humain*, dans *Etudes carmélitaines*, avril 1936, p. 61-89.

(51) Nous allons devoir faire partiellement la même remarque pour le mariage. M. Doms n'a décidément pas l'œil social. Il y a en lui de l'individualiste qui s'ignore.

eut été qu'il en montrât les richesses et qu'il en parlât avec une non moins grande chaleur (52). Tel qu'il est présenté, le livre risque de laisser une impression de dévaluation de la virginité.

7. Une autre critique générale que nous adresserions au livre de M. Doms, c'est sa conception trop « individualiste » du mariage. L'auteur dira sans doute qu'il n'en a pas une conception individualiste mais « personnaliste ». Nous entendons bien comme lui la différence des mots : individualiste est synonyme d'égoïste, d'oublieux des répercussions sociales ; personnaliste est synonyme au contraire de soucieux des résonnances sociales, celles-ci cependant mises à leur place subordonnée vis-à-vis de la personne humaine ; personnaliste signifie donc une heureuse synthèse, harmonisée et hiérarchisée, de l'individuel et du social. Or il faut dire que M. Doms n'a pas réalisé cette heureuse synthèse personnaliste, mais qu'il a fait pencher exagérément la balance du côté de l'individuel au détriment du social. En voici la preuve.

M. Doms a bien mis en relief que le perfectionnement des époux était identiquement un enrichissement pour la société (53), la société n'étant pas un supervivant mais n'étant concrètement que la totalité des vivants individuels. Le mariage, enrichissant tels époux, enrichit du même coup, de leur enrichissement, la société.

M. Doms a fort bien dit aussi — mais en passant — que l'enfant était un bien social. Mais cet aspect capital, si décisif (la société ne pouvant vivre demain que des enfants d'aujourd'hui), a vraiment été trop rarement mentionné et n'a guère reçu les développements qu'il méritait. De même, l'on ne trouvera à lire que quelques rares lignes sur l'apport religieux irremplaçable et combien essentiel que réalise le mariage par l'enfant : l'Eglise militante, l'Eglise triomphante ne s'agrandiront demain que des enfants d'aujourd'hui ; l'Eglise missionnaire ne recrutera ses prêtres et ses apôtres, l'Eglise tout court ses

(52) Que la chose eut été possible, moyennant peu de pages en plus, l'article du P. Mersch, S. I., sur « Mariage et chasteté » (paru dans la *N.R.Th.*, 1928, p. 5 et repris dans « Conduite et intelligence de l'amour » (Paris, Desclée) et dans « Morale et corps mystique », Paris) le prouve éloquemment. Les nombreux prêtres, qui nous lisent ici et qui liront le livre de M. Doms, feront bien de relire cet article pour compléter l'exposé de M. Doms.

(53) par ex. p. 69.

membres que parmi eux. L'extension du Christ mystique, le règne de Dieu, sur terre et dans l'au-delà, sont dépendants de l'enfant : car avant d'avoir des élus, des chrétiens, des prêtres et des missionnaires, il faut avoir des enfants. Pour faire une œuvre bien équilibrée, M. Doms aurait dû écrire, sur ces répercussions sociales et religieuses du mariage, de ces phrases et de ces pages, bien pensées, bien neuves, animées de cette chaleur de ton dont il connaît le secret.

L'on peut beaucoup adopter des éloges magnifiques, humains et religieux, que M. Doms fait du don sexuel en tant qu'acte d'union, mais il faut affirmer que de plus magnifiques éloges, humains et religieux, auraient dû entourer le don sexuel en tant qu'acte procréateur, puisqu'il a, comme tel, de si immenses répercussions. C'est en tant que procréateur, qu'il suscite un vivant éternel que rien, jamais, ne pourra faire mourir. Le livre de M. Doms ne contient aucune page de ce genre. L'on s'est plu au contraire, avec une insistance digne d'une meilleure cause, à ravaler la procréation au rang de fin « biologique » du mariage, alors que son vrai nom, son nom authentique et splendide, est fin « sociale ». M. Doms n'ignore pas ce bienfait social qu'est l'enfant et nous avons cité plus haut deux textes qui le montrent. Mais ces alinéas sont passagers et la synthèse générale se fait sans qu'on ait donné à l'importance de la fin procréatrice du mariage au plan social un autre hommage que des affirmations verbales. Cette mauvaise mise au point, ce mauvais « centrage » de la doctrine du mariage a pour effet de nous offrir un livre qui veut nous donner le sens et la fin du mariage, où l'on ne nous en donne en réalité qu'une conception partiellement individualiste.

M. Doms recherche le « sens » divin du mariage. Il nous présente son intuition de ce sens et j'ai déjà dit combien elle comporte d'intégrantes vraies et riches. Ne croit-il pas pourtant que par delà et avant le sens d'enrichissement personnel des conjoints dans le mariage — ce qui fut aussi un but divin — Dieu a voulu la propagation de la race des Fils de Dieu, l'extension du Christ mystique, l'enrichissement de son Règne. Si le sens divin du mariage est d'abord celui-là, et l'on ne voit pas comment on pourrait le nier, voilà du même coup justifiées les positions traditionnelles qui voyaient la première finalité

du mariage dans la procréation-éducation, sans négliger la seconde, l'épanouissement des époux.

Tout le côté social (temporel et religieux) du mariage n'a reçu de M. Doms que des soulignements passagers. Sa vision est ailleurs, ainsi que son centre d'intérêt. Or pour qui a une synthèse globale et bien centrée du mariage, il apparaîtra que l'optique divine qui ressort de l'étude phénoménologique et ontologique du mariage est loin d'être aussi individualiste et inconsciemment égoïste que nous la présente le livre de M. Doms, qu'elle est d'abord sociale, sociale non au sens de société abstraite, mais au sens de la sommation concrète des personnes humaines au travers des espaces et des temps, Dieu s'intéressant sans doute mais ne s'intéressant pas seulement aux personnes d'aujourd'hui, mais bien davantage à celles de tous les siècles, dont l'immense multitude accomplit le corps mystique du Christ et réalise son Règne.

8. Pour le dire en passant, avouons notre étonnement de n'avoir vu nulle part exposée et étudiée par M. Doms la psychologie, différente chez l'homme et chez la femme, du mariage et du don mutuel. Celle-ci nous est présentée dans les termes vraiment trop simplifiés du « don de la personne ». Nous croyons pour notre part que M. Doms, qui a affirmé en termes si forts et si heureux la typicité des sexes, aurait dû traiter de cette typicité dans le don mutuel. Est-ce falsifier la réalité psychologique que d'affirmer que, dans le monde masculin du moins, ce don ne comporte pas seulement des notes de donation, qui sont parfois absentes, mais aussi, et peut-être surtout, des notes de possession ? Nous ne sommes pas sûr que l'étude un peu fouillée de cet aspect de la réalité ne forcerait pas M. Doms à nuancer, voire même à reviser assez sensiblement plusieurs de ses affirmations.

9. Signalons en terminant que le livre de M. Doms contient des affirmations discutables, insuffisamment nuancées, résultat d'une psychologie insuffisamment poussée (je viens d'en donner un exemple) ou d'une optique trop unilatérale. Si le lecteur qui termine cet article veut bien relire attentivement les textes de M. Doms que nous avons cités, il constatera la vérité de notre affirmation. Rares sont les pages de l'ouvrage qui n'exigeraient pas tantôt une négation, tantôt une réserve, tantôt

l'ajoute d'une nuance, tantôt la demande d'un éclaircissement ou d'une précision. Le vrai et le faux, ou le partiellement faux ou l'excessif se mêlent continûment : nous n'avons jamais rencontré d'ouvrage aussi crucifiant pour qui doit en rendre compte. Mais grâces à Dieu, la part de vrai et de neuf du livre de M. Doms paie de ses peines qui l'étudie.

Conclusions.

Un livre d'énormes richesses et d'énormes lacunes. Un apport de nombreuses pierres solides pour la bâtisse d'une vraie synthèse complète du mariage. Mais il faudra pour les avoir, corriger l'édifice actuel, qui est trop étroit, mal centré et disproportionné. La vraie synthèse catholique est immensément plus large : moins individualiste, moins sexolâtre, plus sociale. Elle voit l'essence du mariage dans la communauté, la vie en un, religieuse, spirituelle, sentimentale, sexuelle. Elle assigne à cette institution deux fins, ni indépendantes, ni purement subordonnées, mais coordonnées, chacune principale selon l'optique personnelle ou sociale dont on la considère, toutes deux inséparablement entremêlées, toutes deux magnifiques. Cette double finalité, institutionnellement indissoluble, se réalise par l'union amoureuse des âmes et par le don sexuel (54). Celui-ci,

(54) Dans un article de la *Revue Thomiste* (octobre 1938) qui nous parvient en dernière heure, sur « Sens et fin du mariage », le R. P. Lavaud O.P. veut bien nous dire que M. Doms ne se ferait pas beaucoup prier pour souscrire à cette conception que nous exposons ici. Nous croyons de fait, sauf sur quelques points, bien plus à une opposition d'« exposé » qu'à une opposition d'idées foncières entre M. Doms et nous. Au fond, les défauts (outrances ou omissions) que nous lui reprochons, viennent surtout du caractère réactionnaire, ou, s'il préfère, révolutionnaire de son livre ; il est une réaction, non pas — nous persistons à le croire — contre de fausses positions doctrinales des théories traditionnelles mais contre des présentations mutilées, trop insistantes sur la fin procréatrice et sociale, trop oublieuses de la fin personnaliste, de ces mêmes théories. Le livre de M. Doms est du genre polémique : il veut réagir contre un extrémisme procréateur, contre des conceptions imbues de jansénisme ; mais, en bon polémiste, il réagit avec excès et tombe lui-même dans un extrémisme individualiste et canonise par trop la sexualité. Or, dans un sujet aussi vital que le mariage, des outrances de doctrine sont graves à cause des répercussions qu'elles auront dans la vie concrète d'un grand nombre. C'est pourquoi nous souhaiterions que ne soit pas lancée dans le grand public une doctrine, très riche en aperçus nouveaux et très suggestive, mais excessive en ses réactions et mal centrée en sa présentation : le caractère essentiellement procréateur de

analysé dans son ontologie, est à la fois unitif et procréateur. Même à qui prétend se placer « à un point de vue purement réaliste et descriptif », à condition qu'il soit un réaliste total et un descriptif total, qu'il ne limite pas son attention à un point de vue partiellement individualiste mais qu'il y intègre et les données individuelles et les données sociales du fait étudié, il apparaîtra nettement que le mariage et que le don sexuel ont une portée plus large et plus immense que celle présentée ici.

La synthèse du Dr Doms nous a fait songer maintes fois à ces cathédrales gothiques inachevées : à la façade, une tour seulement s'élève vers les cieux, l'autre, à peine amorcée, triste, mutilée, pareille à un moignon, déséquilibre l'édifice, et gâte sa splendeur prometteuse. Pourquoi l'auteur, qui a si bien parlé de la fin personnelle du mariage, a-t-il si peu parlé et si peu tenu compte de sa fin sociale ?

Non, nous n'avons pas ici la vraie synthèse catholique du mariage. Sous prétexte de réaction contre des présentations, peut-être outrancières de la fin procréatrice et trop oublieuses de la fin personnelle des époux, on est tombé dans l'excès opposé. C'est avec les mêmes accents, le même enthousiasme, la même poésie, la même profondeur, qu'il aurait fallu chanter les deux fins du mariage, et réaliser ainsi son hymne parfait. Cet hymne, M. Doms ne l'a pas chanté, il en a oublié des strophes — et c'est sa grande lacune —, mais celles qu'il a composées sont neuves et chaudes, et c'est sa grande richesse.

René BOIGELOT, S. I.

---

l'acte conjugal, la primauté sociale de la fin procréatrice, et donc aussi sa primauté dans l'optique divine, doivent à tout prix être enseignées et magnifiées aussi bien que le caractère unitif de l'acte sexuel et la valeur de la fin personnelle du mariage. Seule pareille synthèse, pensons-nous, est véridique, mérite d'arriver et peut arriver sans danger à l'audience du peuple chrétien. Ajoutons que M. Doms ne mâche pas ses mots. Tant qu'il s'agit d'un livre destiné aux techniciens, la chose est admissible. Mais dès que l'on lance dans le grand public, une plus grande délicatesse d'expressions s'impose. L'auteur catholique a un devoir d'éducation en ce domaine.